



Conseil municipal

Lundi 2 mars 2026 à 19 heures

Mairie de Saint-Père Marc-en-Poulet – Salle du Conseil Municipal

Ordre du jour

ADMINISTRATION GENERALE

- **Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) relative aux Maisons France Services (rapport ci-joint)**
Dans le cadre du transfert de la compétence « Maisons France Service » à SAINT-MALO AGGLOMERATION validé à l'unanimité par le Conseil Municipal le 3 mars 2025, il convient d'adopter le rapport définitif adopté le 6 janvier 2026 par la C.L.E.C.T.

FINANCES

- **Ouverture de crédits – Budget Primitif 2026**
Comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, une commune peut voter l'ouverture anticipée de crédits pour régler des dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif (BP), dans la limite du quart des crédits ouverts au budget N-1 de l'exercice précédent.
Le Maire peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.
- **Subventions communales et hors commune – 2026**
Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer pour déterminer les montants des aides attribuées aux associations pérennes et hors commune.
- **Subvention à l'association « La Vague des Mots » - 2026**
Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer pour déterminer le montant de l'aide attribué à l'association « La Vague des Mots » en charge de la gestion et du fonctionnement de la bibliothèque.
- **Subvention Communale pour l'organisation de l'édition 2026 de la « Route du jeu ».**
Il convient de déterminer le montant de l'aide octroyée à l'association La Vague des Mots pour l'organisation de « La Route du Jeu », en partenariat avec Corsaire Ludique, organisée à SAINT-PERE-MARC-EN-POULET en mai 2026.
- **Subvention à l'UDOGEC Ecole Sainte-Thérèse – 2026**
Il convient de délibérer pour engager le montant de l'aide attribué à l'organisme de gestion de l'école privée Sainte-Thérèse, liée au coût de l'élève public n-1 affecté à l'effectif de l'école privée Sainte-Thérèse à la rentrée 2025/2026 selon les dispositions de la convention liant la commune à l'association.

AMENAGEMENT FONCIER - URBANISME

- **Adoption de l'avenant à la convention d'adhésion au Conseil d'Architecture et d'Urbanisme d'Ille & Vilaine (CAU 35) – (avenant ci-joint)**

Il convient de délibérer afin de valider l'avenant à la convention conclue avec le Département d'Ille & Vilaine et la commune pour une année, afin de continuer à bénéficier du service de Conseil d'Architecture et d'Urbanisme proposé aux administrés.

- **Adoption de l'avenant n°1 à la convention régissant l'organisation d'un service commun pour l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation et l'utilisation des sols avec ST-MALO AGGLOMERATION (avenant ci-joint)**

Il convient de délibérer pour valider l'avenant n°1 à la convention conclue avec SAINT-MALO AGGLOMERATION.

DIVERS

- **Présentation du rapport d'activité 2024-2025 du SIVU « Animation à la vie Sociale ».**

*Toute convocation au conseil municipal indique les questions portées à l'ordre du jour.
(Articles L2121-10 du CGCT).*

Le Maire,



Jean-François RICHEUX